

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

Étaient excusés et représentés :

Séverine KUTER ayant donné pouvoir à Jean-Marie MOREL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON

Absent non-excusé :

Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Serge LAFFONTAS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Budget Principal

Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur FORMENTEL expose

Conformément à sa mission, Monsieur le Trésorier municipal a établi le compte de gestion du budget général de la commune, compte qui retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion établi par Monsieur Loyer, comptable du Trésor, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, il doit être transmis au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant et doit être voté préalablement au compte administratif.

La balance des comptes présente des résultats identiques à ceux du compte administratif 2023, soit, en section de fonctionnement, un excédent cumulé de **1 598 322,86 €** et, en section d'investissement, un excédent cumulé de **1 364 776,50 €**.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Compte de Gestion 2023 présenté par Monsieur Loyer, Comptable du Trésor,

VU l'avis de la commission Finances du 19 mars 2024.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune, présenté par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

PRÉCISE que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 05/04/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Serge LAFFONTAS